

[Accueil](#)
[Précédent](#)
[Suivant](#)

Rubrique : ACTU Date : 07/06/2007

Sujet : JUSTICE HOPITAL INCENDIE ARLES PACA MATERNITE

Contenu : SUJET : JUSTICE HOPITAL INCENDIE ARLES PACA MATERNITE

TITRE : Procès de l'incendie de la maternité d'Arles : bataille d'experts dans une ambiance surréaliste

(De l'envoyé spécial de l'APM, Vincent GRANIER)

TARASCON, 7 juin 2007 (APM) - La troisième journée du procès de l'incendie de la maternité du centre hospitalier d'Arles (Bouches-du-Rhône), consacrée à l'audition des experts, a pris mercredi une tournure surréaliste à mesure que s'accumulaient les incidents d'audience.

Le tribunal correctionnel de Tarascon a repris lundi le procès visant à établir les responsabilités dans le décès par asphyxie, le 20 février 2003, d'une jeune femme âgée de 21 ans, Johanna Lopez, dans l'incendie du bâtiment, et du handicap de sa jeune fille, Lisa, née trois jours plus tôt, intoxiquée par les fumées.

L'audience a débuté dans une ambiance grave, avec l'audition des deux médecins experts ayant respectivement autopsié Johanna Lopez et examiné sa fille, aujourd'hui âgée de quatre ans.

Le médecin légiste est venu confirmer que Johanna Lopez était décédée suite à un arrêt respiratoire, après avoir inhalé une grande quantité de gaz et de fumées toxiques, alors qu'elle se trouvait dans sa chambre, située en face du bureau des surveillantes, lieu présumé du foyer de l'incendie.

Quelques minutes auparavant, le Dr Catherine Boval était venue expliquer à la barre que la petite Lisa, retrouvée sous le lit de sa maman par les sapeurs-pompiers, aurait à subir à l'avenir de lourdes séquelles neurologiques et psychomotrices, du fait de l'inhalation de gaz toxiques. Elle a estimé son taux d'incapacité à 80%.

Inscrite en petite section de maternelle, la jeune fille accuse "un retard intellectuel et psychomoteur important", doit être assistée en permanence, et suit quotidiennement des séances de rééducation dans un centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP).

MULTIPLICATION DES INCIDENTS D'AUDIENCE

La dignité de ces trois premiers quarts d'heure a vite été balayée par les auditions successives des experts techniques, malmenés par les avocats et dont le tribunal peinait parfois à comprendre les explications.

Les incidents d'audience se sont multipliés sans que le président parvienne à ramener le calme, malgré sa volonté de boucler le procès d'ici vendredi soir -la salle prêtée par la municipalité devant être libérée pour accueillir un bureau de vote pour les élections législatives.

La fronde des avocats de la défense a débuté vers 11 heures, lorsque sept d'entre eux ont réclamé la comparution, en tant que témoin, du directeur du CH d'Arles, Luigi Del Nista, qui n'est pas poursuivi en raison de la délégation totale de pouvoirs qu'il avait faite en faveur du responsable des services techniques, Hervé Grosso, pour ce qui tenait à l'organisation de la sécurité (cf dépêche APM

LDKF6003).

Après une heure et demie, les avocats ont seulement obtenu une jonction "au fond" des incidents, sur lesquels le tribunal se prononcera lors du jugement.

L'audience a repris vers 14h20 avec l'audition de l'expert Max Brun, ancien marin-pompier, dont le rapport cinglant à l'égard des prévenus, est en grande partie à l'origine de leur renvoi pour homicide involontaire.

Pendant une heure vingt, il a pointé la non-conformité du bâtiment en termes de résistance au feu et d'exigences de sécurité, accablé le personnel de la maternité pour sa désorganisation dans l'évacuation de l'édifice et critiqué les choix tactiques des sapeurs-pompiers.

INCIDENTS AVEC LA GREFFIERE

Mais alors qu'il s'apprêtait à répondre aux questions de la défense, l'audience a été émaillée d'incidents avec la greffière.

Elle s'est plaint que les témoins, prévenus, avocats, voire les magistrats eux-mêmes, "parlaient trop vite", ce qui a contraint le président Testud à lui dicter les réponses.

Puis le président a dû la rappeler à l'ordre quand elle a commencé à interroger elle-même l'un des témoins pour connaître sa réponse à une question.

Les avocats de la défense ont profité de ces échanges tendus pour se rapprocher de la barre, se chamaillant presque pour interroger l'expert.

Puis ils ont repris l'offensive, à 17h25, en demandant à ce que soit versé au dossier le "registre de sécurité" de l'établissement, qui recense les formations sécurité incendie dispensées au personnel de l'établissement, et dont Max Brun aurait eu connaissance sans le mentionner dans son rapport.

Cinq minutes plus tard, ils ont réitéré, en déposant de nouvelles conclusions, reprochant cette fois-ci à l'expert d'avoir critiqué l'attitude des agents de sécurité de l'hôpital sans se référer aux consignes de sécurité incendie de l'établissement applicables au moment des faits.

Après une nouvelle suspension, le président Testud a indiqué qu'il avait décidé de "renvoyer au fond" les deux incidents, provoquant les protestations d'avocats estimant qu'il y avait une erreur de droit.

Les débats ont repris ensuite dans la confusion, le président peinant à organiser une confrontation entre Max Brun et les experts cités par les sapeurs-pompiers, au rythme imprimé par la greffière.

Alors que le tribunal entendait trois experts cités par la défense -confinés depuis le matin dans une salle annexe-, qui remettaient en cause les conclusions d'un rapport sur la cause électrique de l'incendie, la greffière s'est plaint à nouveau.

"Essayez un jour, vous verrez, vous finirez par écrire comme un médecin. Je vous jure !", a-t-elle lancé au président, avant de froisser une feuille et de la jeter par terre, devant un public pantois.

vg/hm/APM polsan
redaction@apmnews.com

HMKF7001 07/06/2007 10:03 ACTU